

**10<sup>e</sup> RENCONTRE  
ANNUELLE**

**JEUDI 26 JUIN 2025  
PARIS OU DISTANCIEL**

EN PARTENARIAT AVEC



International  
Fiscal Association



# PANORAMA FISCAL INTERNATIONAL 2025

**Jurisprudences, redressements et stratégies**

**10%**

**DE RÉDUCTION**

SUR LE TARIF HT POUR  
TOUTE INSCRIPTION REÇUE  
AVANT LE 31/05/2025



FORMATION  
HOMOLOGUÉE

CNB

Une attestation vous sera remise  
validant 7 heures de formation



Éligible au plan de développement des compétences

[www.efe.fr](http://www.efe.fr)

**Alain BARBOT**Responsable de l'Offre en Comptabilité - Fiscalité  
abarbot@efe.fr

La 10<sup>e</sup> édition du Panorama Fiscal International organisée par EFE en partenariat avec l'IFA est l'événement incontournable des acteurs français de la fiscalité internationale.

Bouleversements politiques, tensions économiques, conflits, l'actualité internationale est particulièrement bouleversée cette année induisant une inquiétante insécurité fiscale. Où en sommes nous et vers quoi tendons-nous en matière de politique conventionnelle ? Qu'en est-il des réflexions en cours au sein de la Commission européenne, de l'OCDE et de l'ONU ? Prendre la mesure de tous les impacts pratiques s'impose aux praticiens pour y faire face et les intégrer dans les stratégies à élaborer. Comme chaque année, la journée permettra de revenir sur l'actualité contentieuse, jurisprudentielle, réglementaire et conventionnelle avec des zooms techniques sur les flux internationaux, les crédits d'impôts, les prix de transfert et la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale.

Ce grand rendez-vous annuel réunit un panel diversifié et exceptionnel pour vous faire bénéficier de l'expertise et des commentaires des membres du Conseil d'État et d'éminents praticiens, avocats et directeur fiscal membres de la branche française de l'International Fiscal Association.

**POUR QUI ?**

- Directeurs fiscaux
- Avocats fiscalistes et conseils
- Directeurs juridiques
- Responsables juridiques et fiscaux
- Responsables contentieux
- Directeurs administratifs et financiers
- Directeurs et secrétaires généraux
- Responsables comptables et experts-comptables

**POURQUOI ?**

- Faire le point sur les réflexions **OCDE, les projets de directives européennes et les évolutions jurisprudentielles du Conseil d'État et de la Cour de justice de l'Union européenne** qui vont impacter vos pratiques en fiscalité internationale
- Bénéficier des **commentaires et analyses** de l'ensemble des dernières évolutions législatives nationales et internationales **par les membres du Conseil d'État, de la CJUE, et les meilleurs praticiens de la fiscalité internationale**
- Maîtriser **les situations à risque au sein de votre politique fiscale et trouver des solutions pour y remédier**

**COMMENT ?**

- Cette journée est organisée sous forme de **tables rondes réunissant les meilleurs spécialistes dans leur domaine de compétence** : conseillers d'État, membres de la CJUE, Professeurs et avocats fiscalistes reconnus
- Ce grand rendez-vous est conçu **sous forme interactive** : vous avez la possibilité de réagir et de poser des questions aux intervenants à tout moment
- **Une documentation exhaustive** reprenant l'ensemble des textes et arrêts commentés au cours de la journée vous sera remise en début de séance

**LES ACQUIS**

- **Mettre en place des schémas fiscaux sécurisés à l'international** qui tiennent compte de l'actualité fiscale législative et jurisprudentielle de l'année écoulée
- **Maîtriser les dernières réformes fiscales** tant françaises qu'européennes
- **Limiter et anticiper les risques** de redressements en fiscalité internationale

**Note de satisfaction**Avis  
VéifiésFormation de haut niveau  
et très intéressanteDes échanges  
très richesÉclairages très  
intéressant sur l'actualité

**JEUDI 26 JUIN 2025**

SOUS LA PRÉSIDENCE DE



**Philippe MARTIN**  
Président de Section (H)  
**CONSEIL D'ÉTAT**

AVEC LA PRÉSENCE EXCEPTIONNELLE DE



**Bastien LIGNEREUX**  
Maître des requêtes, rapporteur public  
**CONSEIL D'ÉTAT**



**Bruno GOUTHIÈRE**  
Avocat Associé  
**CMS FRANCIS LEFEBVRE**



Directeur fiscal  
membre de l'IFA

ACCOMPAGNÉS D'AVOCATS EXPERTS DE LA FISCALITÉ INTERNATIONALE

**8h45** Accueil des participants**9h00 ACTUALITÉ INTERNATIONALE**

- Quelle actualité de la politique conventionnelle française ?
  - État des lieux des conventions fiscales en cours de finalisation, en suspension, point sur les reconductions et les nouvelles conventions entrées en vigueur en 2025
- Quelles nouveautés dans les listes française et européenne des ETNC ?
- Quelles sont les principales mesures de la loi de finance pour 2025 qui concernent l'international ?
- Quelle actualité OCDE/ONU ?
  - Que retenir des réflexions et propositions actuelles de l'OCDE ?
  - Quelles réalités et difficultés d'application des montants A et B du Pilier 1 ?
  - Déclaration GloBE, quelles nouvelles orientations techniques ?
  - À quelles propositions de réforme globale réfléchit l'ONU ? Quelle concurrence avec le Cadre inclusif ?
- Que propose actuellement la Commission européenne ?
  - Quel état d'avancement des projets ATAD 3, UNSHELL, BEFIT, DEBRA, DAC 6 à 8 et FASTER ?
  - Quelles avancées autour d'ECOFIN ?
- Aides d'États : quelles incidences des dernières décisions de la CJUE concernant les rescrits fiscaux sur vos pratiques ?

**10h45** Café-Networking**11h00 FLUX INTERNATIONAUX ET CRÉDITS D'IMPÔTS**

- Quelles précisions apportées sur la condition de bénéficiaire effectif en matière de distribution des dividendes par [CE 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> chambre du 8 novembre 2024 n°471147, Sté foncière Vélizy Rose](#) ?
- Quel réflexion tirer de [CAA Marseille 3<sup>e</sup> chambre du 11 juillet 2024 n°22MA01511, sté Planet](#) ?
- Prorogation du délai de reprise en cas de demande d'assistance administrative internationale, quelle validation de la doctrine par [CAA Paris du 27 novembre 2024 n° 23PA00449, sté Cofima](#) ?
- Quel apport de l'article 96 de la loi de finances pour 2025 ?
- L'article 182B et la décision [CE 8<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> chambre du 29 novembre 2024 n° 491594 et 491596 Société du Port de Plaisance de Cap-d'Ail](#)
- Doit-on voir une extension de la jurisprudence Stéria avec la décision [CE 8<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> chambre du 18 février 2025 n°490792, sté SA Legrand](#) ?
- Quelle imposition en France des crédits d'impôts étrangers ? [CE 8<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> chambre du 9 octobre 2024 n°472947, sté BNP Paribas](#)
- Quelles précisions de [CAA Lyon du 6 février 2025 23LY01233 sté A. Raymond et Cie](#) sur la question de la justification du montant des frais réels liés aux participations étrangères ?

**12h45** Déjeuner**14h00 ACTUALITÉ DE LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET L'ÉVASION FISCALE**

- Panorama des contentieux basés sur les articles 209 B et 238 A du CGI
  - Paiement tardif de factures [CAA Nancy 2<sup>e</sup> chambre du 11 juillet 2024 22NC02096 SARL Kraftwerk France](#)
  - Art. 209 B : quelle suite à donner à [CAA Paris du 27 juin 2024 n°21PA01277, Sté Engie](#) et à [CE n°488080 du 13 mars 2025, Sté Rubis](#) ?
  - Art. 238 A et remise en cause de la déduction de la redevance par l'administration
  - Article 182 B après [CAA Paris du 5 juin 2024 23PA01277, sté Tajan](#)

- Quelle cartographie des risques face aux mesures anti-abus L64, L64A, clauses anti-abus général, dispositifs spécifiques et conventions fiscales ?
- Abus de droit
  - Que retenir des décisions [CE 8<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> n°481894, SA BNP Paribas du 23 juillet 2024](#) et de [CE 8<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> n°474666, Howmet](#) ?
  - Quel apport de la décision [CE 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> du 20 décembre 2024 n°475927, sté Bayer SAS](#) en ce qui concerne les obligations convertibles inverses ?

**15h00 ACTUALITÉ DE LA FISCALITÉ DES DIRIGEANTS**

- Article 83 de la loi de finance pour 2025 : le domicile fiscal prévaut-il sur le lieu de résidence ?
- Gain de levée d'options par les héritiers [CE 8<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> chambres du 29 novembre 2024 n°489304](#)
- Dividendes ou rémunération ? [CE 8<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> du 29 novembre 2024 n°487707](#)

**15h30** Café-Networking**15h45 PRIX DE TRANSFERT**

- Le mécanisme de la charge de la preuve après [CE 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> chambres du 20 décembre 2024 n°470557, sté Fibusa](#)
- La déduction des intérêts payés au titre d'un emprunt intragroupe est-il compatible avec le droit de l'UE ? [CJUE du 4 octobre 2024 n°585/22, aff. X BV](#)
- Méthode transactionnelle du partage des bénéfices, importance de l'analyse fonctionnelle [CAA Paris du 27 juin 2024 n°21PA01277, Sté Engie](#)
- Financement intragroupe, impact de [CE 8<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> chambre 23 juillet 2024 n°474666 et n°474667, SAS Howmet](#) sur l'interposition de filiales françaises
- Comment rémunérer une marque ombrelle après [TA Montreuil 1<sup>er</sup> chambre du 28 novembre 2024 n°2203194 sté Arcelormittal France](#) ?
- Imputation des pertes définitives d'une succursale étrangère [CAA Paris du 7 février 2025 n°23PA02766, 23PA02765 et 23PA03233 BNP Paribas](#)

**17h00 ÉTABLISSEMENTS STABLES**

- Quelles évolutions concernant l'assiette imposable et la charge de la preuve ?
- Établissements stables et contrôle accru, quels ont été les redressements de l'année ?
- Établissement stable : exemple de reconnaissance fondée sur le lieu de gestion d'une activité de façon habituelle par le biais de moyens matériels et humains [CAA Marseille du 30 janvier 2025, n° 23MA01440, Sté Firma I Garantia Centre C SL](#)
- Localisation du siège de direction effective [CAA Paris du 11 décembre 2024 n°23PA01641, sté Anotech energy](#)
- Quelle articulations et utilisations des preuves dans ce contexte de procédures judiciaires et administratives ?
- Quels retours pratiques sur la menace de risque pénal ?

**17h45** Clôture de la conférence

Suivez  
l'évolution de  
ce programme  
et les nouveaux  
intervenants





EFE est une marque du groupe

**ABILWAYS**

**POUR VOUS INSCRIRE  
SCANNEZ CE QR-CODE**

ou rendez-vous sur le site [www.efe.fr](http://www.efe.fr)



Vous recevez cette information de la part de EFE (Groupe ABILWAYS).  
Si vous ne souhaitez plus recevoir de sollicitations de la part du groupe ABILWAYS :  
DPO - 18-24 rue Tiphaine, 75015 Paris ou [correctionbdd@abilways.com](mailto:correctionbdd@abilways.com).

**Rejoignez EFE sur LinkedIn**



EFE - Edition Formation Entreprise

**les acteurs de  
la compétence**

Membre de la Fédération  
Les acteurs de la Compétence



## INFORMATIONS PRATIQUES

### DATE ET LIEU DE LA CONFÉRENCE

**Jeudi 26 juin 2025**

**Paris ou à distance**

Le lieu de la conférence vous sera communiqué sur la convocation qui vous sera transmise 10 jours avant la date de la conférence

### RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

EFE - Département formation  
18-24 rue Tiphaine, 75015 Paris  
[serviceclient@abilways.com](mailto:serviceclient@abilways.com) - [www.efe.fr](http://www.efe.fr)  
Tél. : 01 85 53 27 10

### RENSEIGNEMENTS PROGRAMME

Posez vos questions à Alain BARBOT  
[abarbot@efe.fr](mailto:abarbot@efe.fr)

### PARTICIPATION (TVA 20 %)

**1 jour : 1 095 € HT**

**10 % HT de réduction pour toute inscription avant le 31/05/2025  
(code REDUC10)**

Ces prix comprennent le déjeuner, les rafraîchissements et les documents remis pendant la conférence.